MAIRIE
DE PIERRECLOS
71960 PIERRECLOS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2026

Nombre de conseillers :
* En exercice : 15
* Présents : 15
* Votants : 15

Date de la convocation : 15 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 15 juin 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX et le lundi vingt-deux juin à dix-huit heures.
Le Conseil Municipal de la commune de Pierreclos légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel ROUGEOT, Maire

Étaient présents : ROUGEOT Emmanuel – PEGON Catherine – DELHOMME Yann – FORTUNE Antoine – SAUMAIZE Sylvie – LAPALUS Christophe –CHARDIGNY Jacky – AUGOYARD Karine – DUPONT Benoit –MALTAVERNE David – MOUCHET Alexandra – CUAZ Mathieu - MOREL Nathalie – PERROD Axelle – MOUTON Morgane
Excusé :
Secrétaire de séance : DELHOMME Yann

COMPTES RENDUS

Le compte rendu du conseil municipal est approuvé et disponible en Mairie.
Le compte rendu de la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier est disponible en Mairie.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Conformément aux dispositions de l'article L213-2 du code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain, la municipalité ne préempte pas pour la vente de Monsieur Girard.

ENQUÊTE ET EXPÉRIMENTATION « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET OFFRE SCOLAIRE »

Madame Mouton et Madame Morel ont participé à la réunion de présentation du projet relatif au regroupement des écoles.
Elles informent le Conseil municipal qu'un travail est en cours concernant le regroupement des écoles, avec une mise en œuvre envisagée pour les années scolaires 2027-2028.

Afin de recueillir l'avis des communes et de permettre à la municipalité de faire connaître son point de vue, un questionnaire en ligne doit être complété.
Il est proposé de mettre en avant, dans ce questionnaire, les atouts de l'école de Pierreclos, ainsi que les services et équipements dont elle dispose. Il sera notamment précisé que l'école bénéficie :

- d'espaces spacieux et adaptés à l'accueil des élèves ;
- d'équipements et de jeux adaptés aux enfants ;
- d'une salle de motricité ;
- de travaux récents ayant notamment permis la création de zones d'ombre afin d'améliorer le confort des élèves lors des périodes de fortes chaleurs.

Ces différents éléments permettront de présenter les conditions d'accueil et les équipements dont dispose actuellement l'école de Pierreclos et de faire valoir les atouts de la commune dans le cadre de la réflexion sur le regroupement des écoles.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU PLAN NUMÉRIQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le dossier de demande de subvention concernant la mise en place de la compétence « Enfance et Jeunesse » pour les services périscolaires.

Afin de mettre en œuvre cette opération, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département de Saône-et-Loire, dans le cadre de l'appel à projets « Plan numérique », pour le financement des outils nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOPTE** l'opération relative à la mise en place du dispositif ;
- **S'ENGAGE** à prendre en charge, sur ses fonds propres, la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tout document relatif à cette opération.

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENTS CULTURELS DU DÉPARTEMENT AU SERVICE DES TERRITOIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, dossier de demande de subvention concernant le nettoyage et le traitement du toit de l'église pour un montant de 5 438.29 € HT et l'installation d'une horloge pour un montant de 2 720.00€ HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, l*a* commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département de Saône-et-Loire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **ADOPTE** l'opération de la mise en place du dispositif
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

ÉTUDE DU PROJET D'INVESTISSEMENT D'UN PUMP TRACK

Monsieur Cuaz informe le Conseil municipal que le projet d'investissement relatif à la création d'un pump track avance.
Un rendez-vous est prochainement prévu avec un prestataire afin de compléter le dossier, d'étudier les différents modèles proposés, de définir l'emplacement le plus adapté et d'obtenir davantage d'informations sur les possibilités de modification et d'évolution du circuit.
Monsieur Cuaz précise également que, dans un second temps, une réflexion devra être menée sur l'aménagement des espaces verts situés autour du pump track. Plusieurs pistes pourront être étudiées, notamment l'installation d'un banc, la création de zones ombragées par la plantation d'arbres et, plus largement, l'aménagement de l'espace afin de créer un lieu agréable et convivial pour les utilisateurs et les accompagnants.

ÉLABORATION ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la compétence de la commune en matière d'organisation des services périscolaires ;
Considérant la nécessité de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement du service de garderie périscolaire afin d'assurer un accueil de qualité des enfants fréquentant les écoles de la commune ;

Madame Pegon Catherine, adjointe, présente au Conseil municipal le projet de règlement intérieur de la garderie périscolaire. Ce règlement précise notamment les conditions d'inscription, les modalités d'accueil des enfants, les horaires de fonctionnement, les règles de discipline et de sécurité, les modalités de facturation ainsi que les tarifs applicables au service.
Après présentation du document et échanges entre les membres du Conseil municipal,

Article 1
D'approuver le règlement intérieur de la garderie périscolaire de la commune de Pierreclos, annexé à la présente délibération.

Article 2
De valider l'ensemble des dispositions qu'il contient, notamment les conditions d'inscription, les modalités de fonctionnement du service, les règles applicables aux familles ainsi que les tarifs de la garderie périscolaire.

Article 3
D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce règlement et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Article 4
Le présent règlement entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2026 et sera communiqué aux familles concernées.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le règlement intérieur de la garderie périscolaire annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à en assurer l'exécution.

VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention communale aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions 2026
Don du sang	300 €
Anciens combattants d'Algérie	100 €
Prévention routière	150 €
Batterie Fanfare Tramayes	400 €
Eau Vive - Animation	200 €
Fédération les fils de tués - Mâcon	14 €
ADMR - La Roche-Vineuse	150 €
Ligue contre le cancer - Mâcon	150 €
Sésame Autisme	150 €
Bibliothèque – Participation pour l'inscription des élèves (10€/enfants) ➢ *58 élèves en 2025/2026*	580 €
Bibliothèque - Achat de livres	700 €
ASLP	620 €
Restaurant Scolaire	2 835 €
Sou des écoles	620 €
St Vincent Tournante	75 €
MFR Villie-Morgon	75 €
MFR Charentay	75 €
EREA Claude Brosse à Charnay-les-Mâcon	75 €
MFR Bagé-le-Chatel	75 €
MFR la Vernée – CFA Péronnas	75 €
MFR Pont-de-Veyle	75 €
TOTAL	**7 494 €**

ORGANISATION DE LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Madame Mouton se chargera d'anticiper les besoins auprès des prestataires, notamment :
- la recherche et la réservation du traiteur pour l'organisation du repas ;
- la réservation du DJ pour l'animation de la cérémonie.